

## AVIS PUBLIC

### BIEN D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ ALIÉNÉ PAR LA MUNICIPALITÉ AUTREMENT QUE PAR ENCHÈRE OU SOUMISSION PUBLIQUE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Port-Cartier, donne avis que la municipalité a aliéné comme suit, autrement que par enchère ou soumission publique, le bien ci-après décrit, d'une valeur supérieure à 10 000 \$ :

Bien		Nature de l'acte d'aliénation	Prix / Contrepartie (taxes applicables en sus)	Acquéreur
N° de lot pour le terrain (du cadastre du Québec, en la circonscription de Saguenay)	Adresse civique			
5 559 696	62, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier Qc G5B 1C6 (Terrain vacant)	Vente	11 500 \$	IMMEUBLE 62 PORTAGE DES MOUSSES INC.

**DONNÉ À PORT-CARTIER**, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

La greffière,



AC/bb

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ